

La

Semaine Religieuse

DE

Québec

VOL. XVI

Québec, 5 décembre 1903

No 16

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

Calendrier, 241. — Les Quarante-Heures de la semaine, 241. — Allocution prononcée par N. S. P. Pie X, 242. — Chronique des diocèses, 248. — Messe votive de l'Immaculée Conception, 251. — L'imprimerie au Saguenay, 252. — Le Chemin de la Croix, 252. — Une prise d'habit au Patronage Saint-Vincent de Paul, 254. — Bibliographie, 256.

Calendrier

6	DIM.	†v	II de l'Avent, 2 <i>cl. semid.</i> <i>Kyr.</i> de l'Avent. I Vêp. du suiv. <i>O Doctor</i> , mém. du dim. et de S. Nicolas, évêque (II Vêp.)
7	Lundi	b	(Vigile.) S. Ambroise, évêque et docteur.
8	Mardi	b	IMMACULEE-CONCEPTION , d'oblig., 1 <i>cl.</i> Titul. de la Cathédrale <i>Kyr.</i> royal. II Vêp., mém. de la férie.
9	Mercredi	†b	Jeune . De l'octave.
10	Jeudi	b	Translation de la Ste Maison de Lorette, <i>dbl. maj.</i>
11	Vendredi	†b	Jeune . S. Damase, pape.
12	Samedi	†b	De l'octave.

Les Quarante-Heures de la semaine

7 décembre, Sainte-Anne de Beaupré. — 9, Saint-Pierre-du-Sud. — 10, Saint-Aubert. — 12, Couvent de Saint-Ephrem.

Allocution prononcée par N. S. P. Pie X

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

DANS LE CONSISTOIRE DU 9 NOVEMBRE

Vénérables Frères,

En vous adressant aujourd'hui, pour la première fois, la parole dans ce Consistoire, la première pensée qui Nous vient à l'esprit est que Nous devons vous donner quelques explications sur Notre récente attitude lorsque Nous Nous sommes efforcé, avec des supplications, de décliner la dignité du Saint Siège apostolique que vous Nous défériez par vos suffrages. Nous ne voulons pas en effet que vous puissiez attribuer cette attitude, soit à quelque indifférence pour l'expression de votre volonté et le si honorable jugement que vous portiez sur Nous, soit à un refus de travailler davantage dans l'intérêt de cette Eglise à laquelle Nous avons dévoué toute Notre vie et toutes les puissances de Notre être. Mais Nous connaissions tant l'indigence de Nos mérites que l'infirmité de Notre esprit; Nous savions d'autre part tout ce qu'on doit attendre et exiger d'un Pontife romain. Quoi d'étonnant dès lors si Nous pensions Nos forces tout à fait disproportionnées au poids d'un si grand fardeau ?

Certes, veiller à ce que les préceptes de l'Evangile soient observés et à ce que les conseils en soient dûment respectés, conserver en bon état l'édifice des droits de l'Eglise, trancher les questions multiples et importantes qui s'élèvent au sujet de la société domestique, de l'éducation de la jeunesse, du droit et de la propriété, ramener à l'ordre chrétien les éléments troublés de la société civile, en un mot purifier la terre en préparant des citoyens pour le ciel : ces fonctions, disons-Nous, et d'autres semblables de la charge apostolique, Nous semblaient trop grandes pour que Nous puissions, eu égard à ce que sont Nos forces, les remplir dignement. Ajoutez, comme Nous Nous en sommes expliqué dernièrement dans Notre Encyclique, qu'il s'agissait de remplacer un Pontife dont l'ardeur pour étendre le domaine de la religion et entretenir de toutes manières les manifestations de la piété, dont la sagesse pour combattre les

erreurs de notre temps et restaurer, dans l'ordre public comme dans l'ordre privé, l'intégrité de la doctrine et de la vie chrétiennes, dont la sollicitude pour améliorer la vie des humbles et des pauvres, et remédier convenablement aux maux de la société civile, ont éclaté d'une manière si brillante qu'elles lui ont concilié, non seulement l'admiration, mais l'immortelle sympathie du genre humain. Qui ne reculerait, devant l'excellence et la grandeur d'un tel homme, à la pensée de recueillir, en quelque sorte, un si lourd héritage ? Et Nous, du moins, en songeant au peu que Nous valions, Nous éprouvions au plus haut point cette crainte.

Mais puisqu'il a plu à Dieu, dans ses secrets desseins, de Nous imposer le fardeau de l'apostolat suprême, Nous le porterons, uniquement confiant dans son aide et dans son secours. Pour Nous, autant qu'il est en Notre pouvoir, Nous sommes fermement résolu à diriger tous Nos soins et toutes Nos pensées vers ce but : conserver d'une manière inviolable et sacrée le « dépôt » de la foi et pourvoir au salut éternel de tous, et pour cela à ne fuir aucun labeur, à ne refuser jamais aucune épreuve.

Mais, comme il est nécessaire et qu'il importe au plus haut point à la société chrétienne que le Souverain Pontife, dans le gouvernement de l'Eglise, soit et paraisse libre, et soustrait à l'influence d'une puissance quelconque, pour cette raison, et comme la sainte religion Nous le demande, par la conscience même de Notre charge ainsi que du serment qui Nous lie, Nous protestons contre la très grave injustice qui, à ce point de vue, a été faite à l'Eglise.

Du reste, une chose Nous soulage grandement, c'est de penser que, dans l'exercice d'un si grave et si difficile ministère, Nous jouirons, Vénérables Frères, du brillant concours de votre prudence et de votre zèle. Nous savons en effet que si, par une faveur et un bienfait de Dieu, Nous avons auprès de Nous votre Collège, c'est surtout pour qu'il Nous aide très utilement, en Nous accordant ses conseils et sa coopération, dans l'administration de l'Eglise universelle. C'est pourquoi il est à peine nécessaire de dire que Nous considérons comme un usage sacré celui de réclamer l'assistance de votre jugement et de vos lumières en toutes sortes d'affaires et principalement si quelque question particulièrement grave vient à se poser ;

d'autant plus que par là chacun de vous pourra Nous soulager, pour sa part, de l'immense fardeau de la charge qui Nous accable. C'est qu'il s'agit d'une mission qui, par delà les biens passagers de ce monde, doit viser l'immortalité; qui, ne connaissant pas de frontières, doit embrasser les intérêts de l'univers, qui doit, de toutes les façons, assurer le respect des préceptes évangéliques, et enfin étendre les effets de Notre sollicitude, non seulement aux fidèles, mais à tous les hommes, « pour qui est mort le Christ. »

Nous avons donc le droit de Nous étonner, en voyant de nombreuses personnes, poussées par cette passion des choses nouvelles qui est un des caractères de notre époque, s'évertuer à faire des conjectures sur ce que pourra être la direction de Notre pontificat. Comme si la chose nécessitait des investigations d'esprit, et comme s'il n'était pas bien clair que Nous ne voulons ni ne pouvons suivre une autre route que celle dans laquelle ont marché jusqu'ici Nos prédécesseurs : « Tout restaurer dans le Christ » : voilà, avons-Nous dit, Notre programme; et, comme « le Christ est vérité, » le premier devoir de Notre magistère doit être de proclamer la vérité. Par suite, Nous ferons en sorte que la parole de Jésus-Christ, toujours simple, claire et pratique, coule de Nos lèvres et se grave profondément dans les esprits, où elle doit être saintement gardée, vigilance dont le Christ lui-même a voulu faire l'aide la plus puissante dans la recherche de la vérité : « Si vous gardez ma parole, vous serez vraiment mes disciples. Et vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous délivrera. » (*Jean*, VIII 31-32.)

En vertu de Notre devoir de défendre la vérité et la loi chrétienne, Nous devons nécessairement éclaircir et définir les notions de choses importantes, notions soit fournies par la nature, soit transmises divinement, et que Nous voyons maintenant obscurcies et effacées en plus d'un endroit. Nous devons confirmer les principes de la discipline, du pouvoir, de la justice et de l'équité, qui sont ébranlés de nos jours, et ramener dans la règle et le droit chemin de l'honnêteté, tant dans la vie privée que dans la vie publique, tant sur le terrain social que sur le terrain politique, tous les hommes ensemble et chacun d'eux en particulier, non seulement ceux qui obéissent

mais encore ceux qui commandent, puisqu'ils sont tous fils du même Dieu.

Assurément Nous comprenons que quelques personnes seront choquées de ce que Nous disons, à savoir qu'il est nécessaire que Nous Nous occupions aussi de la politique. Mais quiconque juge équitablement les choses voit bien que le Pontife, en vertu même du magistère dont il est investi, ne peut nullement séparer les affaires politiques de ce qui concerne la foi et les mœurs. Il est, en outre, le chef et le guide suprême de cette société parfaite qui est l'Eglise, société composée d'hommes et établie parmi les hommes. Il doit donc certainement vouloir conserver de bonnes relations avec les princes et avec les gouvernements des États, s'il veut que, dans tous les pays du monde, la sécurité et la liberté des catholiques soient protégées.

Certes, l'homme est porté à avoir soif de la vérité, à l'embrasser amoureusement et à la retenir près de lui, lorsqu'elle lui est offerte. Et cependant, par un vice de notre nature, il arrive qu'un trop grand nombre détestent par-dessus tout qu'on leur fasse connaître la vérité, parce qu'elle met à nu leurs erreurs ou réprime leur passion. De tous ces hommes, les clameurs et les menaces ne Nous troubleront nullement, car Nous sommes soutenu par cet avertissement de Jésus-Christ : « Si le monde vous hait, sachez qu'il m'a eu en haine avant vous. » (*Jean* xv, 18.) D'ailleurs, avons-Nous besoin de démontrer combien sont pleines de fausseté les accusations envieuses que les adversaires de la vérité catholique lancent quotidiennement contre elle, à savoir qu'elle entrave la liberté, qu'elle est opposée à la science, qu'elle retarde les progrès de l'humanité ?

Effectivement, l'Eglise condamne cette licence sans bornes dans les opinions et dans les actes pour laquelle n'est sacré le nom d'aucune autorité soit divine soit humaine, qui ne laisse intact aucun droit, et qui, ébranlant les fondements de l'ordre et de la discipline, entraîne à leur ruine les États ; cette licence, l'Eglise juge nécessaire de la réprimer sévèrement. Mais c'est là une corruption de la liberté, et non pas une liberté digne de ce nom. Quant à cette liberté saine et véritable qui permet à chacun de faire ce qui est bon et juste, l'Eglise est

bien loin de la comprimer ; elle a toujours déclaré, au contraire, qu'une telle liberté doit être affranchie de toute entrave.

Ces mêmes hommes ne sont pas moins éloignés de la vérité en disant que la foi est opposée à la science, alors qu'au contraire il est très exact d'affirmer que la première est utile à la seconde, et cela dans une large mesure. Tout d'abord, en ce qui concerne les vérités qui sont au-dessus de la nature, l'homme ne peut en avoir aucune connaissance sans la foi ; en outre, dans l'ordre naturel lui-même, il existe beaucoup de choses, et très importantes, qui sont accessibles certes à l'humaine raison, mais que celle-ci aperçoit d'une façon bien plus certaine et plus claire, lorsqu'elle est fortifiée par les lumières de la foi. Et d'ailleurs, il est absurde de faire entrer en lutte certaines vérités contre d'autres, puisque toutes ont la même origine et la même source, à savoir Dieu.

Ainsi les découvertes des esprits d'élite, les résultats de l'expérience, les progrès des sciences, et en un mot ce qui entraîne vers le mieux l'activité de la vie mortelle, quel motif aurions-Nous de ne pas approuver tout cela, Nous qui sommes les gardiens de la vérité catholique ? Bien plus, Nous avons des motifs d'encourager ces choses, à l'exemple de Nos prédécesseurs. Mais soucieux de Notre devoir apostolique, Nous devons réfuter et repousser comme faux les principes de la philosophie moderne et les arrêts du droit civil, par lesquels aujourd'hui le cours des affaires humaines est entraîné dans une voie contraire aux prescriptions de la loi éternelle. Et en agissant ainsi, Nous n'arrêtons pas l'humanité sur la route du progrès ; au contraire, Nous l'empêchons de courir à sa perte.

Mais tandis que Nous entreprenons de livrer pour la vérité un combat nécessaire, Nous éprouvons à l'égard des adversaires et des ennemis de cette vérité une pitié profonde ; Nous les entourons de Notre affection très vive et Nous les recommandons avec larmes à la divine bonté. En effet, si approuver et protéger la vérité, la justice et le bien, flétrir et repousser l'erreur, l'injustice et le mal, telle est la règle sacrée du pontificat romain, cette règle ne consiste pas moins à répandre sur ceux qui pèchent la miséricorde et le pardon, et cela à l'exemple de Notre Fondateur, qui « pria pour les transgresseurs de la loi ». Dieu en effet qui « réconciliait dans le Christ le monde

avec Lui-même », a voulu que par l'intermédiaire des Pontifes romains, qui sont les vicaires de son Fils, soit à jamais prolongé le *ministère de la réconciliation* ; celle-ci donc doit être demandée à leur autorité et à leur jugement. Prétendre par conséquent qu'il Nous faut renouer avec quelqu'un de bons rapports, ce serait là juger d'une façon injuste et perverse Notre ministère et Notre devoir, en vertu desquels Nous devons témoigner à tous les hommes une bienveillance paternelle.

Certes, Nous n'avons pas confiance d'atteindre le résultat que n'ont pu obtenir Nos prédécesseurs, à savoir que partout la vérité triomphe des erreurs universellement répandues, et de toutes les injustices ; et cependant, comme Nous l'avons dit, Nous tendrons de tous Nos efforts vers ce but. Que si Nos vœux ne doivent pas être pleinement réalisés, certainement, par la grâce de Dieu, il arrivera que l'empire de la vérité sera affermi parmi les bons, et s'étendra aussi à beaucoup d'autres qui ne sont pas animés de mauvaises intentions.

Et maintenant, il Nous est agréable, Vénérables Frères, d'appliquer Notre esprit au soin de compléter votre illustre Collège, que Nous avons résolu d'honorer aujourd'hui par l'adjonction de deux hommes choisis.

L'un, qui a obtenu la gloire de vos suffrages pendant l'inter-règne, a fait preuve durant ces derniers mois d'une intelligence remarquable, d'un caractère supérieur et d'une prudence à la hauteur des affaires qu'il avait à gérer. Quant à l'autre, Nous connaissons depuis longtemps les trésors de sa piété et de sa science, et la diligence parfaite qu'il a déployée à tous les points de vue dans l'exercice de sa charge épiscopale. Ce sont :

Raphaël Merry del Val, archevêque titulaire de Nicée ;

Joseph Callegari, évêque de Padoue.

Que vous en semble ?

C'est pourquoi, par l'autorité du Dieu tout-puissant, des saints Apôtres Pierre et Paul et par la Nôtre, Nous créons et publions cardinaux prêtres de la sainte Eglise romaine :

Raphaël Merry del Val ;

Joseph Callegari.

Avec les dispenses, dérogations et clauses nécessaires et opportunes. Au nom du Père + et du Fils + et du Saint + Esprit. *Amen.*

Chronique des diocèses

QUÉBEC

— De dimanche à mardi, les exercices des Quarante-Heures ont eu lieu à la Basilique. Plus encore que les années précédentes, les décorations étaient splendides; les cérémonies ont été imposantes; mais surtout la dévotion des fidèles a été qu'il remarquable. C'est ce dernier trait qui importe le plus, parce est un gage assuré, aux yeux de la foi, des fruits de sanctification que la dévotion au Saint Sacrement fait mûrir dans les âmes.

— Lundi, le 30 novembre, Mgr C.-A. Marois, P. A., vicaire général, donnait le saint Habit, chez les Sœurs de la Charité, aux Sœurs Alvine Rouchard, dite Sainte-Luce, de Notre-Dame de Lévis, et Georgianna Carrier, dite Saint-Jean de l'Eucharistie, du Lac Noir.

CHICOUTIMI

Ainsi que les journaux l'ont raconté, la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi a fait bénir solennellement ses nouvelles usines le samedi 28 novembre, et la ville de Chicoutimi a tenu à faire de ce même jour un jour de fête civique. Cette décision de la jeune cité du Nord était absolument justifiée. Car le développement de l'industrie de la Pulpe a eu pour premier résultat de donner à Chicoutimi une impulsion extraordinaire, qui aurait probablement été encore plus accentuée si de regrettables incidents ne l'avaient plus ou moins paralysée. En outre, ces usines à Pulpe, que l'on dit être les plus grandes et les mieux outillées du monde entier et produire une marchandise supérieure à toutes les autres du même genre, représentent exclusivement du capital canadien-français; et cette entreprise colossale, que le succès couronne de plus en plus, démontre enfin que nos compatriotes ne sont pas si impropres, qu'on le disait trop bénévolement, à mener de grandes affaires. A ce titre, la fête du 28 novembre valait de recevoir une célébration générale de la part de la ville comme aussi des autres parties de la Province. Aussi le chemin de fer a eu peine à transporter à Chicoutimi tous les compatriotes désireux de s'associer à une solennité si patriotique.

De plus, la religion a été appelée à concourir pour une grande part à la joie et aux pompes de ce jour. C'est que la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi est aussi une institution nettement catholique. On est déjà touché de voir dans ses ateliers

la
je
g
de
C
ré
ve
pu
cir

la
pré
ave
que
jou
gna
crai
pag
l'hy
nair
qua
O
en n
n'est

des statues de la sainte Vierge et de saint Joseph présider pour ainsi dire au travail des ouvriers. Mais il faut savoir que les directeurs de la Compagnie ont encore de bien autres visées, et qu'ils ont déjà commencé à organiser leur entreprise sur le pied des usines chrétiennes du Nord de la France. Nous pourrons, quelque jour, donner là-dessus plus de détails, et montrer qu'à Chicoutimi reviendra l'honneur d'avoir inauguré, sur le continent, l'exercice des belles œuvres sociales des grandes industries catholiques de l'Europe.

La ville et la Compagnie avaient l'une et l'autre invité tout le clergé du Saguenay et du Lac Saint-Jean — ce clergé patriotique qui a donné au pays ce riche joyau d'une région si prospère — à prendre part à ces belles fêtes; et en grand nombre il avait répondu à cet appel.

A la grand'messe, célébrée par le Très Révérend M. Belley, V. G. et administrateur du diocèse, la cathédrale — très joliment décorée — était remplie par un nombreux clergé et une grande foule de fidèles, en tête desquels étaient les directeurs de la Compagnie de Pulpe. Le sermon fut prêché par le R. P. Crehmin, Eudiste récemment arrivé de France, et l'un des révérends Pères qui desservent la nouvelle paroisse où se trouve situé l'établissement même de la Compagnie. Nous avons pu constater que l'auditoire a goûté beaucoup ce discours de circonstance.

Dès le commencement de l'après-midi, M. le G. V. Belley fit la bénédiction de l'immense usine dernièrement achevée, en présence de plusieurs milliers de personnes. Immédiatement avant la cérémonie, il avait adressé aux assistants une éloquente allocution, faisant ressortir l'intérêt que la religion a toujours porté même aux entreprises purement matérielles, et signalant par de justes éloges les sentiments chrétiens que ne craignent pas de témoigner hautement les directeurs de la Compagnie. Le chant du motet *O Cor Jesu*, du *Magnificat* et de l'hymne *Te Joseph celebrent*, exécuté par les élèves du Séminaire, fit résonner les voûtes de la vaste construction, et indiqua sous quelles protections on voulait mettre l'entreprise.

On fit ensuite écarter la foule, et les machines furent mises en mouvement, pour ne plus s'arrêter ni jour ni nuit, si ce n'est les douze heures du dimanche.

Les proportions de ces usines sont colossales. Les constructions sont en granit et en fer, et faites à toute épreuve. On s'est livré là à des travaux de gouvernement, tant il a fallu vaincre d'obstacles de tout genre et au prix d'immenses déboursés.

Entre les directeurs tous si méritants, on a rendu en ce jour mémorable un juste hommage au directeur-gérant, M. J.-E.-A. Dubuc, qui a véritablement été l'âme de la Compagnie, dont l'énergie a su faire face à toutes les difficultés de l'œuvre, et chez qui se réunissent heureusement les belles qualités du chrétien exemplaire et d'extraordinaires talents d'homme d'affaire.

Bien que des circonstances incontrôlables aient empêché le clergé d'être présent au banquet offert par la ville aux directeurs de la Compagnie de Pulpe, nous tenons à signaler le fait de l'invitation adressée à tous les ecclésiastiques du Saguenay, et de la santé qui devait être proposée en l'honneur de ce clergé qui a tant fait pour le développement de cette belle partie de la province de Québec. Ce délicat hommage de reconnaissance mérite assurément d'être cité avec honneur. Et nous formons des vœux pour que cette union du clergé et du peuple canadien se maintienne toujours en notre pays.

— Les RR. PP. Eudistes, qui ont reçu la charge de la nouvelle paroisse du Sacré-Cœur de Chicoutimi, ont acquis de la maison Price un terrain pour y élever dans le voisinage même de l'établissement de la Compagnie de Pulpe, les édifices religieux qui seront nécessaires. Les fondations de l'église ont été creusées dès cet automne. Les révérends Pères occupent une résidence provisoire au milieu de leur paroisse, et ont avec eux à cette maison curiale temporaire, le T. R. P. Blanche, provincial du Canada et préfet apostolique du Golfe Saint-Laurent.

— Dimanche dernier, l'honorable M. Robitaille, secrétaire de la Province, et qui a représenté le gouvernement à ces fêtes de Chicoutimi, a visité le nouvel orphelinat de l'Hôtel-Dieu Saint-Vallier, à la construction duquel la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi a contribué pour une part considérable. L'honorable ministre a été charmé de la réception qui lui a été faite, non moins que de la belle organisation que les bonnes Hospitalières ont su donner à l'institution qu'elles ont fondée dans les intérêts de l'enfance indigente.

**Messe votive de l'Immaculée Conception
durant l'année Jubilaire**

Par un décret du 14 du mois d'août dernier de la Sacrée Congrégation des Rites, Notre Très Saint Père le Pape Pie X, pour témoigner son zèle et son amour envers la Sainte Vierge Marie, Mère de Dieu, a daigné accorder, pour l'année qui commencera le huit décembre prochain, le pouvoir de chanter ou de célébrer, le huit de chaque mois ou, si l'on en est empêché, le dimanche suivant, une messe votive solennelle de l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie. Cette messe aura tous les privilèges dont jouissent les messes votives solennelles *pro re gravi*, c'est-à-dire, une seule oraison, le *Gloria* et le *Credo*, et pourra être chantée ou dite dans toutes les églises ou chapelles où l'on fera, en l'honneur de la Très Sainte Vierge, quelques exercices de piété préparatoires à la célébration du cinquantième anniversaire de la définition du dogme de son Immaculée Conception, pourvu qu'en ces jours il ne se rencontre pas de double ou de dimanche de première classe, ni de fête de la Très Sainte Vierge, ni de férie, de vigile ou d'octave privilégiées. Dans ces derniers cas on fera seulement mémoire de l'Immaculée Conception sous une seule conclusion avec l'oraison de la Messe du jour.

De plus, Sa Sainteté a généreusement concédé qu'aux mêmes jours et dans les mêmes églises et chapelles, outre la susdite messe votive, chaque prêtre puisse faire mémoire de l'Immaculée Conception comme d'une fête double simplifiée en observant sur ce point la rubrique ordinaire.

Nous serons heureux de nous conformer à cette pieuse direction de Notre Très Saint Père; elle rencontre si bien la touchante dévotion de tous les fidèles de ce pays envers la très Sainte Vierge sous le vocable de son Immaculée Conception. Les archives épiscopales contiennent des masses de pétitions qui ont été présentées au Saint-Siège à l'occasion de la proclamation du dogme de la Conception Immaculée de Marie; l'église cathédrale de ce diocèse a le privilège de l'avoir pour titulaire; notre Université Laval a été placée, dès sa fondation, sous sa puissante protection; notre Séminaire de Québec,

de temps immémorial, jeûne à la veille de cette fête solennelle ; nous avons donc des titres spéciaux à commémorer le plus solennellement possible le grand anniversaire que l'Eglise universelle se prépare à célébrer.

J'autorise MM. les curés, les desservants, les aumôniers, chapelains et tous ceux qui sont préposés à la desserte d'une chapelle à faire envers la Sainte Vierge les exercices de piété qui leur donneront droit de bénéficier des faveurs du Saint-Siège. Je laisse à chaque curé ou desservant de déterminer ce qui conviendra davantage de faire, le huit de chaque mois ou le dimanche suivant cette date, pour remplir les vues du Saint-Père et accommoder le mieux leur paroissiens.

Archevêché de Québec, }
25 novembre 1903. }

† L.-N., Arch. de Québec.

L'imprimerie au Saguenay*

La *Défense*, de Chicoutimi, réclamant contre l'une de mes assertions (*Semaine religieuse* du 21 novembre), exposait le 26 novembre que son propre atelier est actuellement le plus considérable de toute la région du Saguenay. Le confrère a eu toute raison de rétablir les faits, et j'en remercie. Toutefois, pour m'excuser d'avoir été « quelque peu en arrière de mon temps, » je le prie d'examiner s'il ne l'a pas été, lui aussi, « quelque peu », en gardant presque le secret sur les développements de son œuvre. Car aujourd'hui, en ce siècle mauvais, il est d'usage de tenir le public au courant de ses faits et gestes, surtout en affaires commerciales, industrielles — ou autres. Cette modestie dont a usé la *Défense* montrera toujours bien au Père Lalande qu'il y a encore un coin de la Province où l'*américanisme*, au moins en matière de réclame, n'a pas encore beaucoup pénétré.

H.

Le Chemin de la Croix

La *Semaine religieuse* du 7 novembre contenait un article — signé SPES — sur la manière de faire le Chemin de la Croix publiquement. Ce que M. Spes expose dans cet écrit est ce qui

a été répondu en 1901 par la S. C. des Indulgences à une question du Procureur général des Petits Frères de Marie. Cette réponse, du moins sa première partie, ne fait que rappeler la manière régulière de faire le Chemin de la Croix en public. La méthode n'est pas du tout nouvelle, puisqu'elle remonte authentiquement à l'année 1757.

A vrai dire, la réponse de la S. C. au Petit Frère de Marie ne nous intéresse pas considérablement. Ce qui nous importe surtout, à nous du diocèse de Québec, c'est l'indult particulier qui nous a été donné le 8 mai de l'an 1873. Cet indult permet au curé — ou autre prêtre qui le remplace — de faire le Chemin de la Croix public même du haut de la chaire. En voici la teneur :

« Archiepiscopus Quebecensis postulat solutionem sequentis dubii . . .

« Quando fit pium exercitium *viæ crucis* publico modo, parochus, vel alius sacerdos, in pulpito genuflexus legit meditationes et preces proprias stationum. Post unamquamque stationem omnes surgunt et statim genuflectunt in eodem loco manentes, quia ecclesiæ nostræ maxima ex parte replentur sedibus immobilibus et undequaque clausis quæ loci mutationem valde difficilem et quasi impossibilem reddunt, præsertim quando concursus est magnus. Quæritur :

« 1° Utrum Christifideles hoc modo vacantes exercitio *viæ crucis* indulgentias lucrentur ? Et, quatenus negative,

« 2° Quomodo occurri possit difficultati supra expositæ ?

« S. C. Indulgentiis et Sacris Reliquiis præposita respondit :

« Ad I. *Negative* juxta decretum 23 julii 1757, quo publicum *viæ crucis* exercitium ita præcipitur, ut nempe unoquoque de populo suum locum tenente Sacerdos cum duobus clericis, sive cantoribus, circumeat, ac sistens in qualibet statione, ibique recitans peculiare consuetas preces, ceteris alternatim respondentibus.

« Ad II. Supplicandum SSmo pro indulto.

« SSmus D. N. Pius PP. IX in audientia habita ab infra-scripto . . . die 8 maii 1873, attentis peculiariibus expositis circumstantiis, benigne indulsit ut in ecclesiis diocesis Quebecensis, in quibus eadem circumstantiæ occurrunt, publicum *viæ crucis* exercitium peragatur juxta methodum ab archiepiscopo oratore descriptam, nihil derogando ceteris. . . »

Si un simple Frère gagne les indulgences du Chemin de la Croix avec son public en parcourant seul les stations, sans un indult spécial du Souverain Pontife comme dans notre cas de la chaire ; et si le curé les gagne aussi avec son peuple en faisant l'exercice du haut de la chaire — par conséquent sans clercs, ni chantres — il semble tout à fait raisonnable de croire qu'il les gagne aussi sans clercs ni chantres en faisant l'exercice sur le plancher, dans les oratoires publics où le plancher est la seule chaire d'où il puisse adresser la parole à ses ouailles. Telles sont les chapelles de plusieurs de nos paroisses nouvelles et missions, et, durant la saison froide, toutes nos sacristies où la foule s'entasse, ne laissant de libre qu'un étroit espace d'où le prêtre puisse se tourner vers chaque station.

Quant à faire suivre les stations par un autre prêtre accompagné de clercs à mesure que le curé en lit les considérations et prières en chaire, c'est une cérémonie dont le texte de l'indult ne donne pas même à soupçonner l'opportunité. C'est heureux, car dans la plupart des cas elle ramènerait la même difficulté, outre qu'il faudrait commencer par avoir cet autre prêtre, et notre indult ne voudrait plus dire grand'chose.

FIRMIN PARIS.

Une prise d'habit au patronage Saint-Vincent de Paul

Le 21 novembre restera célèbre dans les annales du Patronage. Pour des raisons qu'il serait trop long d'exposer ici, dans notre Congrégation, les Frères ne portaient aucun signe distinctif de leur consécration religieuse, les Pères ne se distinguaient nullement des prêtres séculiers. Cette singularité, qui peut s'expliquer dans des pays moins chrétiens, n'a pas sa raison d'être au Canada. Rome consultée à ce sujet a répondu à nos désirs légitimes, et le 21 novembre, au jour de la Présentation, toute notre Communauté canadienne au nombre de vingt-cinq profès et novices va revêtir l'habit religieux. C'est une joie pour tous, car l'honneur qui revient à celui qui porte les livrées de Jésus-Christ est grand ; il trouve aussi dans ce costume un enseignement quotidien lui rappelant le détachement, le zèle, et l'élevant de plus en plus au-dessus des pensées qu'il pouvait nourrir autrefois.

Il nous semble que nous allons dorénavant nous dévouer

avec plus d'ardeur au service des enfants pauvres et des jeunes gens de la classe ouvrière. Ce n'est pas sans raison que l'Eglise a confié le soin de ses enfants et de ses pauvres aux Religieux et Religieuses. Quand les serviteurs s'approchent de leurs maîtres pour les servir, quand les courtisans entourent un monarque, ils revêtent un habit spécial : rien n'est trop beau pour s'acquitter honorablement de ces fonctions. Ainsi le Religieux doit-il se vêtir des livrées de Jésus-Christ pour avoir l'honneur de servir nos *Seigneurs les pauvres*, comme disait saint Vincent de Paul. Cet honneur sera désormais celui de nos Frères, nous le partagerons aussi avec eux, puisque dorénavant certaines particularités attesteront de notre consécration à Dieu sous le patronage de saint Vincent de Paul. Nos enfants n'avaient pas besoin de ce changement extérieur pour aimer et vénérer ceux qui se dépensent à leur service : le cœur du Religieux sait se manifester sous n'importe quel extérieur, et l'habit laïque lui-même ne saurait arrêter ses effusions : mais aujourd'hui nous nous devons encore un peu plus à ces délaissés afin de payer l'honneur de les servir sous les livrées de la pauvreté.

A cette occasion, nous jetons un regard en arrière et nous considérons le bien accompli depuis bientôt 20 ans que nos premiers Frères ont pris possession du Patronage. Ils étaient trois. Les débuts furent humbles, pauvres, mais le dévouement sut braver toutes les difficultés, et les sympathies universelles les consolèrent s'il en était besoin. Leurs travaux durent être laborieux, car la bénédiction de Dieu est descendue abondante sur le champ qu'ils avaient labouré. Durant ce temps, le Patronage a donné à notre seule Congrégation deux prêtres et quinze religieux. D'autres se préparent dans le silence et l'étude à venir bientôt prendre place dans nos rangs ; sur les quatorze jувénistes que compte notre Petit Noviciat de Québec, onze sortent de notre École. En songeant à ces résultats, nous remercions Dieu, et nous offrons ces fleurs et ces fruits à nos bienfaiteurs pour leur prouver que leur charité ne s'est pas perdue en vains efforts.

A. NUNESVAIS, PTRÉ.

(*Fleurs de la Charité.*)

Bibliographie

— L'HEURE DU MATIN ou *Méditations sacerdotales*, par M.

l'abbé E. DUNAC, chanoine honoraire de Pamiers, avec une introduction par Monseigneur MÉRIC. 3^e édition, revue et considérablement augmentée par M. l'abbé J.-B. GROS, licencié en théologie, docteur en Droit canonique, ancien directeur de grand séminaire. 2 forts volumes in-18 jésus. Prix : 6 fr. (Librairie Victor Retaux, 82, rue Bonaparte, Paris, VI^e).

Nous sommes heureux d'annoncer la 3^e édition de *l'Heure du Matin*, par M. l'abbé Dunac. Les premières éditions se sont écoulées en peu de temps. C'est un beau succès pour un ouvrage qui s'adresse exclusivement aux prêtres.

Ce Livre présente une synthèse sûre et vivante de tout ce qui concerne la vie sacerdotale. A ce titre, il ne saurait manquer d'intéresser tous les prêtres.

La division de l'ouvrage embrasse toute l'étendue du sujet qu'il traite. La première partie présente une idée générale de l'excellence et de la grandeur du sacerdoce, en rapportant le prêtre par une vue rétrospective sur les diverses Ordinations qu'il a reçues. La deuxième partie recherche les devoirs du prêtre dans le cours du saint ministère. La troisième partie traite des vertus sacerdotales. La quatrième enfin expose les exercices de piété qui entretiennent et fortifient le prêtre dans la vie spirituelle. L'ouvrage se complète par un Appendice sur les grandes vérités du salut, avec un Directoire pour la retraite du Mois.

Les pensées qui se développent méthodiquement dans ce livre se font remarquer par leur élévation et leur mansuétude. Dans ces pages, l'auteur parle plus qu'il écrit. Il parle à l'âme de ses frères qu'il vénère et qu'il aime. Le style en est simple, chaud, vibrant, et plein d'heureuses et belles envolées. C'est bien l'entretien solitaire de l'âme du prêtre avec son Dieu, au matin de chaque journée. C'est bien l'âme du prêtre qui tour à tour réfléchit, s'émeut et prie.

Nous voudrions savoir ce livre sur les prie-Dieu et entre les mains de tous les prêtres. Tous y puiseraient des inspirations aussi instructives qu'édifiantes, et telles que le prêtre a besoin d'en rencontrer pour répondre aux grâces de sa vocation.

— REVUE DU MONDE INVISIBLE (6^e année.) Paraît tous les mois. — Abonnement ; 10 fr. par an. DIRECTEUR, Mgr E. Méric, 29, rue de Tournon, Paris.

Sommaire du N^o de novembre. I. Le merveilleux devant la science (Mgr E. Méric). — II. L'attraction à distance sans parole ni contact. (Dr d'Ardenne.) — III. Magie et occultisme en Extrême-Orient (Jules Regnault.) — IV. Une visite au docteur Martin (suite et fin.) (F. Moeneclaey.) — V. Le Démonisme (suite.) — VI. Les anges et les béatitudes du Saint Esprit (suite.) (A. Van Mons.) — VII. Du monde invisible (suite.) (H. de Barrau.)